

APPEL AU VOLONTARIAT POUR REPRÉSENTER LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE LIMOGES MÉTROPOLÉ

Comité des partenaires de la mobilité
Du lundi 7 au mercredi 30 septembre 2026

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) a instauré les comités des partenaires pour toutes les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Limoges Métropole étant l'AOM de son territoire, elle se doit d'organiser les comités de partenaires qui doivent se réunir 1 fois par semestre à minima ou dès que la situation l'exige.

→ Qu'est ce qu'un comité des partenaires ?

Le comité des partenaires est une instance consultative de dialogue mise en place par les autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle de leur territoire. L'objectif est de garantir un dialogue permanent entre les AOM, les usagers et le tissu économique qui financent les offres de mobilité.

Ce comité peut-être consulté pour toutes les questions liées à la mobilité et il permet de renforcer la place des entreprises et des usagers dans la gouvernance des mobilités.

→ Un appel à volontariat pour représenter les habitants

Dans ce cadre, Limoges Métropole lance un appel au volontariat auprès des habitants de son territoire afin que toutes personnes intéressées puissent s'inscrire et être potentiellement tirées au sort afin de devenir un des 6 représentants des habitants.

Cet appel au volontariat se tient du lundi 7 septembre au mercredi 30 septembre 2026. Il a pour objectif de faire entendre la voix des habitants du territoire sur leur mobilité du quotidien, de les faire participer au débat pour qu'ils puissent exprimer leurs propositions et leurs attentes, pour qu'ils puissent prendre connaissance des contraintes de chacun...

Les inscriptions se font en ligne via un formulaire
(également disponible sous format téléchargeable et imprimable si besoin).

Un tirage au sort aura lieu au mois d'octobre pour
sélectionner les 6 représentants des habitants parmi les inscrits.

Le comité des partenaires sera composé de 35 membres (contre 68 auparavant) :

- 5 représentants d'associations et collectifs d'usagers et d'habitants,
- 2 organisations syndicales de salariés,
- 6 habitants tirés au sort - *3 habitants représentants Limoges, 2 habitants représentants Couzeix, Panazol, le Palais-sur-Vienne, Isle Feytiat et Condat-sur-Vienne, 1 habitant représentant Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Eyjeaux, Le Vigen, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Solignac, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Verneuil-su-Vienne et Veyrac,*
- 4 partenaires institutionnels,
- 18 représentants des employeurs.

Plus d'informations sur [le site de Limoges Métropole](#).